

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/55

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECHERCHER LES FINANCEMENTS EN VUE DE LA REALISATION DE L'OPERATION DE NUMERISATION DES ARCHIVES COMMUNALES ET DE MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Date de la convocation :
10 décembre 2021

Le **Judi 16 décembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**.

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Nombre de membres
présents : **16**

ETAIENT REPRESENTES :

Nombre de votants : **17**

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

Quorum : **08**

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

La commune envisage de conduire en 2022 une opération de numérisation des archives communales et de mise en place d'une solution de gestion électronique des documents.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement de projets structurants menés à bien au cours de l'exercice écoulé, soutenus financièrement par l'Etat : informatisation des services, refonte complète du système de téléphonie, mise en place d'une solution de gestion en ligne des prestations de cantine et de garderie, inscription dans le programme Demat ADS.

Ce projet global de renforcement de l'utilisation du numérique par les services communaux et les administrés d'Alata prend appui sur le recrutement, en 2021 également, d'agents France Services (deux animateurs et un conseiller numérique).

Les objectifs attendus de l'opération sont les suivants :

- Répondre à l'impératif de conservation des documents et garantir un accès décuplé aux registres (en matière d'Etat civil, notamment).
- Rationaliser les espaces dédiés au stockage des documents ainsi que les coûts afférents.
- Poursuivre la modernisation de la collectivité et de son image via une utilisation accrue du numérique et de dématérialisation des démarches ; améliorer la productivité des services (gestion et partage des documents).
- Fluidifier la relation à l'usager et améliorer le service rendu en facilitant la délivrance des actes (quasi-immédiateté de la transmission).

- Accompagner la montée en compétence des agents municipaux dans l'appropriation du numérique et améliorer les conditions de travail par la réduction de la manipulation de registres souvent lourds et encombrants.

Le coût global du projet est estimé à 94 000 HT.

Il est proposé au conseil municipal de rechercher auprès de l'Etat, les financements nécessaires.

Le plan de financement serait le suivant :

FINANCEUR	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT HT
ETAT	100	94 000

Le plan de financement proposé s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « plan France Relance : Fonds "Transformation numérique des collectivités territoriales" > Guichets territoriaux
En cas d'insuffisance de crédits sur le fonds précité, il pourra- le cas échéant – être complété par les crédits habituels (DETR).

Il est précisé que la part restant non subventionnée demeure à la charge de la commune.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022, à réception de (des) arrêté(s) de subvention afférente.

DECISION

Sur exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note d'avant-projet sommaire, considérant les projets précédemment conduit en 2021 en matière d'informatisation des services municipaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher, auprès de l'Etat les crédits nécessaires à l'opération plus haut décrite,

ADOpte le plan de financement tel que plus haut décrit,

DIT que la part restante non subventionnée sera à la charge de la commune,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2022